



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 29-4187-0
Date de révision: 25/06/2026

Numéro de version: 5.00
Annule et remplace la 13/02/2026
version du :

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(tm) MASTIC JOINT BEIGE PN 50740

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Mastic pulvérisable

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE****MENTION D'AVERTISSEMENT:**

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes**MENTIONS DE DANGER:**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Intervention ::**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

AUTRES INFORMATIONS:**Dangers supplémentaires (statements):**

EUH208 Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

16% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 16% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	40 - 70	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle

Prépolymère silylé	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Phtalate de di-isodécyle	(N° CAS) 26761-40-0 (N° CE) 247-977-1	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-47-8 (N° CE) 265-149-8	5 - 10	Tox.aspiration 1, H304 Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336
Oxyde de calcium	(N° CAS) 1305-78-8 (N° CE) 215-138-9	< 3	EUH071 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318
Triméthoxyvinylsilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8	< 0,8	Skin Sens. 1B, H317 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	(N° CAS) 52829-07-9 (N° CE) 258-207-9	< 0,3	Tox. aigüe 3, H331 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Oxyde de calcium	(N° CAS) 1305-78-8 (N° CE) 215-138-9	(C ≥ 50%) EUH071 (C ≥ 50%) Corr. cutanée 1C, H314 (10% ≤ C < 50%) Irr. de la peau 2, H315 (C ≥ 3%) Lésions oculaires 1, H318 (1% ≤ C < 3%) Irr. des yeux 2, H319 (20% ≤ C < 50%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales

applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de calcium	1305-78-8	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 1 mg/m ³ ; VLCT (fraction respirable); (15 min):4 mg/m ³	
Carbonate de calcium	1317-65-3	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³	
Kérosène (sous forme de vapeurs d'hydrocarbure total) : limité aux applications avec une exposition minimale aux aérosols	64742-47-8	OELs Belgique	VLEP(hydrocarbures totaux, vapeur)(8h):200 mg/m ³	la peau
OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values. VLEP Valeurs limites de moyenne d'exposition /				

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est

pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Néoprène	>0.30	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Beige
Odeur	Légère odeur
Valeur de seuil d'odeur	Pas de données de tests disponibles.
Point de fusion / point de congélation	Pas de données de tests disponibles.
Point/intervalle d'ébullition:	> 190 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	Pas de données de tests disponibles.

Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	<i>> 70 °C</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	<i>Nulle</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	<i>1,66 g/ml [@ 20 °C]</i>
Densité relative	<i>1,66 [Réf. Standard :Eau = 1]</i>
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>8 %</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Accélérateurs.

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

Agents réducteurs

La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Vapeur	Jugement professionnel	LC50 estimé à 20 - 50 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Phtalate de di-isodécyle	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Phtalate de di-isodécyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 12,5 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Rat	LD50 > 9 700 mg/kg
Oxyde de calcium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 500 mg/kg
Oxyde de calcium	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 500 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Cutané	Lapin	LD50 3 260 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 16,8 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rat	LD50 7 120 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	Rat	LD50 > 3 170 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,5 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 700 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Irritant
Phtalate de di-isodécyle	Lapin	Irritation minimale.
Oxyde de calcium	Humain	Corrosif
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Irritation minimale.
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Phtalate de di-isodécyle	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de calcium	Lapin	Corrosif
Triméthoxyvinylsilane	Lapin	Aucune irritation significative
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non-classifié
Phtalate de di-isodécyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Triméthoxyvinylsilane	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non-classifié

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In vitro	Non mutagène
Phtalate de di-isodécyle	In vitro	Non mutagène
Phtalate de di-isodécyle	In vivo	Non mutagène
Oxyde de calcium	In vitro	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vivo	Non mutagène
Triméthoxyvinylsilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 927 mg/kg/jour	2 génération
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 929 mg/kg/jour	2 génération
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 38 mg/kg/jour	2 génération
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	Pendant l'organogénèse
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 430 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Oxyde de calcium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Non disponible	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	photo-irritation	Non-classifié	Souris	NOAEL Pas disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Phtalate de di-isodécyle	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 semaines
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 686 mg/kg/jour	90 jours
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	90 jours
Phtalate de di-isodécyle	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 320 mg/kg/jour	90 jours
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation	système hématopoïétique des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	14 semaines
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	40 jours
Triméthoxyvinylsilane	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	40 jours
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 261 mg/kg/jour	90 jours

		Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire				
--	--	---	--	--	--	--

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	EC50	>100 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	NOEC	100 mg/l
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	100 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LL50	2 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	1,4 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	0,48 mg/l

Oxyde de calcium	1305-78-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1 070 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Bactéries	Expérimental	5 heures	EC10	1,1 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	191 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	169 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	957 mg/l
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	28 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	4,4 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,705 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	8,58 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,188 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,23 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>100

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de calcium	1305-78-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	51 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	56.6 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test	Protocole
----------	----------------	--------------	-------	--------------	------	-----------

	)				résultat	
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Phtalate de di-isodécyle	26761-40-0	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<14.4	OECD305-Bioconcentration
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de calcium	1305-78-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	650 l/kg	Episuite™
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	780-16000 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des

déchets agréée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Phtalate de di-isodécyle

Identifiant(s)

26761-40-0

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.

Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>